

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Emilie DE BOUVER

Convocation et affichage : 25/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2023, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

**- Approuve le Budget Principal 2024 arrêté comme suit :**

\* Section fonctionnement : **217 008 € en dépenses et en recettes**

\* Section d'investissement : **115 525 € en dépenses et en recettes**

**- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 15 avril 2024.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire  
Antoine POLATOUCHE

